

VILLE DE BOLBEC

Enquête publique relative au transfert dans le Domaine Public communal des voies privées et des ouvrages annexes du **lotissement " La Hêtraie "**.

Enquête publique du lundi 27 octobre 2025 au vendredi 14 novembre 2025 inclus

CONCLUSIONS

Arrêté Municipal n° 356 en date du 1er octobre 2025

Commissaire-Enquêteur
Bernard LOUIS
24 rue Georges Cuvier
76400 FECAMP

I. Généralités

Afin de procéder à des travaux de remise en état des équipements communs (principalement : chaussée, réseaux divers, bassin) la ville de BOLBEC souhaite procéder à un transfert d'office dans le Domaine Public Communal des voies privées et équipements annexes du lotissement " La Hêtraie " rue des Primevères et voie secondaire desservant 14 lots privatifs, représentant une superficie de 2 418 m², ces voiries étant desservies (comme certains lots déjà) par les rues des Tulipes et des Pivoines, voies communales.

Pour ce faire et conformément à la législation en vigueur, une enquête publique conjointe à 2 voies privées de lotissements (lotissements " La Chênaie " et " La Hêtraie ") a été prescrite par l'Arrêté Municipal n° 356 en date du 1er octobre 2025.

Celle-ci s'est déroulée en Mairie de BOLBEC du lundi 27 octobre 2025 à 9h00 au vendredi 14 novembre 2025 à 17h00 inclus.

Elle a fait l'objet d'un avis d'enquête affiché en mairie et sur sites et d'une parution dans les annonces légales du quotidien " PARIS NORMANDIE " et de l'hebdomadaire " COURRIER CAUCHOIS " en date du vendredi 10 octobre 2025.

De plus des courriers de notification individuelle ont été envoyés au lotisseur de l'époque et des courriers individuels ont été distribués aux différents propriétaires.

J'ai assuré 2 permanences à la Mairie de BOLBEC le lundi 27 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 14 novembre 2025 de 14h00 à 17h00 et je n'ai reçu, à la suite de cette enquête, aucune observation sur le registre ouvert à cet effet, ni courrier postal, ni courrier électronique.

II. Conclusions

Compte-tenu que la rue des Primevères et la voie de desserte cadastrée section AM n° 418 - 429 (lotissement " La Hêtraie ") sont desservies, comme le bassin d'orage, par la rue des Tulipes et la rue des Pivoines, voies déjà classées dans le Domaine Public Communal, ces dernières ayant bénéficié d'un élargissement (à classer aussi) lors de la réalisation du lotissement " La Hêtraie ",

Compte-tenu que la partie non classée à ce jour est déjà ouverte à la circulation publique (voie + piétons) sans barrière ni entrave privée,

Compte-tenu que la procédure utilisée, découlant du Code de l'Urbanisme, permettra un transfert d'office des voiries et équipements communs dans le Domaine Public Communal lorsque les propriétaires de ceux-ci n'existent plus ou sont difficiles à retrouver,

Compte-tenu des travaux futurs de remise en état de ces équipements communs,

Compte-tenu enfin que, lors de cette enquête publique, aucun riverain dûment informé par courrier individuel ne s'est manifesté pour remettre en cause le bien fondé de l'opération

J'émets un avis favorable au projet, sans réserve.

Fait à FECAMP, le vendredi 21 novembre 2025
Mr Bernard LOUIS

